

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Nombre de membres : 11
En exercice : 11 -
Présents : 7 - Votants : 7 -
Date de convocation : 14/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-un mars à dix-huit heure trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire (arrivée à 19 h 30), BRIONNE Noëlle, PATYS Irick (a quitté la salle à 19 h 30), adjoints au maire, Messieurs DOUCERE Julien, COULOMBEL Sylvain, DUPUIS Sébastien, CHENU François, QUEMERAIS Thomas (arrivée à 19 h 30),
ABSENTS EXCUSES : GABILLARD Philippe, LHERMITTE Samuel, LECHEVESTRIER Manuel
SECRETAIRE DE SEANCE : DUPUIS Sébastien

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 ;
- Orientations budgétaires 2019 ;
- Enquête publique du 22/01/19 au 05/05/2019 : avis du commissaire-enquêteur, suite à donner au dossier ;
- Demande de subvention ;
- Proposition de motion : maintien de la maternité du CHU René Pléven Dinan ;
- Questions diverses.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 (2019-03-01)
Madame Noëlle BRIONNE est désignée présidente de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2018.

Après présentation détaillée et vote, à l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal :

APPROUVENT les comptes administratifs et de gestion 2018 tels que suit (maquette jointe) :

	BP 2018 + DM (€)	Réalisé(€)	Résultat antérieur
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	173 352	136 74930	
Recettes	173 352	153 894.46	13 490

Résultats : Exercice : 17 145.16 € Clôture : 30 635.16 €

Section d'investissement :

Dépenses	141 763.75	87 256.46	
Recettes	141 763.75	77 453.35	15 137.79

Résultats : Exercice : - 9 803.11 € Clôture : 5 334.68 €

Orientations budgétaires 2019 (2019-03-02)

Après délibération le conseil municipal :

VALIDE les orientations budgétaires 2019 ci-après :

LIBELLE TRAVAUX/ACHATS	MONTANT	CHAPITRE BUDGETAIRE
Remplacement copieur mairie	4000	Chapitre 21
Achat matériel Esp. Verts (mutualisation)	1200	Chapitre 21
Travaux cour école	1700	Chapitre 21
Travaux aménagement étang	10 000	Chapitre 21
Travaux bâtiments communaux	7000	Chapitre 21

Enquête publique du 22/01/19 au 05/02/2019 : avis du commissaire-enquêteur, suite à donner au dossier (2019-03-03)

L'adjointe rappelle le déroulement d'une enquête publique en mairie du 22 janvier au 05 février 2019 en vue du projet de déclassement d'une portion de chemin rural à des fins d'aliénation. Elle donne lecture à l'assemblée des observations et conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable au projet tel que présenté à l'enquête publique.

Il convient à présent d'envisager la suite à donner à ce dossier notamment poursuivre les démarches en vue d'un futur déclassement puis d'une cession.

L'adjointe informe le conseil municipal que la cession d'une portion de terrain n'est pas la seule option, en effet, il est également possible d'envisager la contraction d'un bail de location.

Après délibération et vote :

Nbre de votants : 5

Abstention : 1

Mr COULOMBEL Sylvain, tiers concerné, n'a pas participé au vote, il a quitté la salle.

Favorable à la vente après déclassement : 4 voix

Défavorable à la vente après déclassement : 1 voix (choix location)

le conseil municipal :

DECIDE la poursuite des opérations en vue d'un futur déclassement à des fins d'aliénation.

AUTORISE le Maire à procéder aux travaux de bornage nécessaires ;

CONFIRME (cf première délibération) que les frais induits seront à la charge du futur acquéreur.

Demandes de subvention (2019-03-04)

Après délibération, le conseil municipal :

ALLOUE les subventions suivantes :

Maison rurale de la « Rouvraie » Montauban de Bretagne..... 30 €

Foyer rural de St Maden (projet comice agricole)..... 200 €.

AUTORISE le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application des présentes décisions.

Proposition de motion : maintien de la maternité du CHU René Pléven Dinan (2019-03-05)

Le conseil municipal de Saint Maden réuni en séance le 21 mars 2019, à l'unanimité des présents :

DEMANDE le maintien et le **DEVELOPPEMENT** d'une maternité accouchante sur le centre hospitalier de Dinan.

Saint Maden,
Le 28/03/2018

